



DELIB 24-2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 22 avril 2026 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 16/04/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt-deux avrils à 19h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Patricia CAUQUIL, Arielle HOMBERT, Delphine ALBERT, Sylvie CALAS, Monique BERTRAND
Et Messieurs Alain VEUILLET, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Jacques MONTAGNE, Benoît LANDES, Patrice LIMES, Pierre-Jean NEGRE

Excusés : Mme Dominique BOUSSUGE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Didier HOULES pouvoir à Mme Patricia CAUQUIL, M. José REVERTE pouvoir à M. Jean-Michel MAUREL

Absents : Frédéric MAIXANDEAU

Secrétaire de séance : Benoît LANDES

La séance débute à 19h01

M. le Maire annonce que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec le groupe Viviers au coeur.

M. le maire rappelle que les personnes présentent dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération: ELECTION DES MEMBRES DE LA CCID

M. le Maire rappelle que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de neuf membres, à savoir :

- > le maire : président,
- > huit commissaires.

M. le Maire rappelle que même s'il s'agit d'une instance consultative, la commission communale des impôts directs joue un rôle essentiel dans la détermination de la valeur locative des biens, permettant ainsi de définir les bases de la fiscalité locale.

En pratique, il revient à la commission communale des impôts directs, de formuler un avis sur l'établissement des listes dites « 41 ».

Leur transmission à la commission permet de s'assurer que toutes les modifications des propriétés de la commune ont été portées à la connaissance de l'administration et que tous les changements ont été correctement évalués par elle. Dans ce cadre, la commission doit tenir l'administration fiscale informée des changements dont elle n'aurait pas eu connaissance, qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction ou des changements d'affectation.

M. le maire explique que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à permettre une représentation équitable des personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et à la cotisation foncière des entreprises.



Il propose donc la liste suivante

Titulaires	
Nom	Prénom
-1- LADOWICHT	- Marie-Rose
-2- CAUQUIL	- Patricia
-3- LIMES	- Patrice
-4- REVERTE	- José
-5- BERTRAND	- Monique
-6- LIMES	- Alain
-7- SABARTHES	- Claude
-8- DE VERGERON	- Eric
-9- CROS	- Jean-Marc
-10- SALVIGNOL	- Claude
-11- ALBERT	- Alain
-12- SAISSI	- René
-13- LOUP	- Jean-Baptiste
-14- ALBERT	- Delphine
-15- MEYNIÉUX	- Aurélien
-16- BARDET	- Anne-Rose
Suppléants	
Nom	Prénom
-1- SUJKOWSKI	- Jacques
-2- MAIXANDEAU	- Frédéric
-3- MAUREL	- Jean- Michel
-4- BOUSSUGE	- Dominique
-5- REGIS	- Michel
-6- BATUT	- Michel
-7- REGIS	- Yannick
-8- BARTHES	- Laurent
-9- HOMBERT	- Arielle
-10- PELOZO	- Mireille
-11- CALAS	- Sylvie
-12- ALRIC	- Marie-France
-13- ABRIAL	- Sophie
-14- REVERTE	- José
-15- AUCLERT	- Amélie
-16- FRICARD	- Damien



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026

ID : 081-218103257-20260422-DELIB_24_2026-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,
ETABLIT une liste de 32 noms ci-dessus à transmettre au directeur des services fiscaux qui
procèdera à la désignation de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance
Benoît LANDES

